

**MAIRIE
DE
L'AIGLE**

(BL)

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Délibération n° 2018-92

Nombre de
Conseillers :

en exercice : 29

présents : 16

votants : 28

OBJET :

**INDEMNITÉ DE
RÉGIE POUR LA
POLICE MUNICIPALE**

L'an deux mil dix-huit,

le : **Lundi 17 décembre**, à vingt heures trente,

le Conseil Municipal de la commune de L'AIGLE

dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie,

sous la présidence de Monsieur Philippe VAN-HOORNE, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 11 décembre 2018.

PRESENTS : M. Philippe VAN-HOORNE, M. Pascal GUEUGNON, Mme Marie-Pierre MAHÉ, M. Didier COUSIN, Mme Sylvie CHAUVEL-TRÉPIER, M. Jean-Marie GOUSSIN, Mme Charlène RENARD, M. Jean-Luc PAULHE, Mme Nelly VIVIEN, Mme Nicole GONDOUN, M. Abdellah LHESSANI, M. Gilles FONTAINE, Mme Nathalie LENÔTRE, Mme Arlette BOUCHAUD, M. Serge DELAVALLÉE et M. Thierry PINOT.

Absents ou excusés : Mme Marie-José MARTIN qui a donné pouvoir à Mme Nathalie LENÔTRE, Mme Véronique LOUWAGIE qui a donné pouvoir à M. Philippe VAN-HOORNE, Mme Christine CLOUET qui a donné pouvoir à Mme Nelly VIVIEN, M. Mickaël MESNIL qui a donné pouvoir à Mme Marie-Pierre MAHÉ, Mme Sandrine DURSUN qui a donné pouvoir à M. Didier COUSIN, Mme Stéphanie RABIER qui a donné pouvoir à Mme Charlène RENARD, M. Nicolas CLOLUS qui a donné pouvoir à M. Gilles FONTAINE, M. Jean-Philippe THOMAS qui a donné pouvoir à Mme Sylvie CHAUVEL-TRÉPIER, M. Jean-Baptiste GAGEZ qui a donné pouvoir à M. Pascal GUEUGNON, M. Claude BELLUCO qui a donné pouvoir à Mme Arlette BOUCHAUD, Mme Isabelle CLOUCHÉ qui a donné pouvoir à M. Thierry PINOT, Mme Véronique MARY qui a donné pouvoir à M. Serge DELAVALLÉE et Mme Sabine GUIRADO.

Certifié exécutoire

Madame Charlène RENARD a été nommée Secrétaire de Séance.

transmis à la Sous-
Préfecture :

le : 20 DEC. 2018

Publié

le : 20 DEC. 2018

Le Maire,



Philippe
VAN-HOORNE

La création d'une régie « Amendes de Police par l'Etat » a impliqué la désignation d'un régisseur au sein du service de la Police Municipale. En conséquence, c'est l'Etat qui verse l'indemnité de régie. Cette dernière d'un montant de 110,00 € a été reçue sur le compte au Trésor Public de la Ville de L'AIGLE. Il convient aujourd'hui de la verser au régisseur directement.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,
A l'unanimité,**

➤ **AUTORISE Monsieur le Maire à ordonnancer la prime relative à la régie Amendes de Police.**

Les crédits seront inscrits au budget général de la Ville de L'AIGLE à l'imputation 112 6225 105.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,
Au registre sont les signatures,
Pour copie certifiée conforme,
Le Maire,




Philippe VAN-HOORNE